



Succédant aux figures de l'État animateur (Donzelot, Estèbe, 1994), régulateur (Majone, 1997 ; Eberlein, 1999) ou stratège (Bezes, 2005 ; Thatcher, 2014 ; Billows, Viallet-Thévenin, 2016), la figure de l'État planificateur a récemment refait surface en France, à la faveur de la crise climatique (Poupeau, 2023). En particulier, à la suite des propositions de certains *think tanks*, ONG ou organismes de réflexion<sup>1</sup>, la question de la planification écologique a occupé une place importante lors de la dernière campagne présidentielle. Initialement portée par certains partis – dont La France Insoumise (LFI) – elle fut reprise, non sans opportunisme, par le président-candidat Emmanuel Macron, jusqu'à devenir l'un des marqueurs forts de son programme électoral<sup>2</sup>. Au-delà des sujets écologiques et climatiques, cet appel à la planification revient également dans de nombreux discours sur la réindustrialisation et la souveraineté économique, dans un contexte de fortes tensions géopolitiques, de nouvelles orientations de l'Union européenne (*Green deal*) et d'exacerbation de la concurrence internationale (*Inflation reduction act* aux États-Unis, stratégie chinoise offensive de conquête de marchés, etc.).

Les journées d'études, organisées par Hugo Cordier (doctorant au LATTS), Charlotte Marcilliere (doctorante au LATTS) et François-Mathieu Poupeau (directeur de recherche au CNRS, LATTS), seront dédiées à la « renaissance » de cette figure de l'État planificateur en France, qui s'inscrit dans une rhétorique volontariste puisant parfois dans le registre de l'État dirigiste et modernisateur de l'après-guerre (Jobert, Muller, 1987). Le champ de la planification dont il sera question n'est pas celui de l'aménagement de l'espace et du territoire, qui n'a jamais disparu des pratiques et préoccupations étatiques (Cordobès et alii, 2020). Il correspond aux nouvelles formes de planification sectorielle qui émergent depuis quelques années dans de nombreux domaines – comme le climat, l'énergie, les mobilités, la gestion des ressources naturelles, le logement ou l'agriculture, pour ne prendre que quelques exemples – et s'accompagnent de nouveaux « modes de faire ».

---

<sup>1</sup> Parmi lesquels The Shift Project, Terra Nova ou France Stratégie.

<sup>2</sup> Ce qui se traduira, dès juillet 2022, par la création du Secrétariat général à la planification écologique (SGPE).

## **L'ÉTAT PLANIFICATEUR MIS EN QUESTION(S)**

À ce stade, quatre principaux axes d'analyse sont identifiés, à partir desquels les contributions sont attendues, en sociologie et science politique, mais aussi dans d'autres champs disciplinaires. Ces axes ne sauraient être considérés comme exclusifs et fermés, d'autres angles d'attaque et questionnements pouvant être proposés.

### **Penser la planification : genèse(s), idéologie(s), stratégies politiques**

Un premier axe visera à étudier l'émergence et l'affirmation de ce qui a pu apparaître comme un nouveau « mot d'ordre » politique, proposé – voire érigé – en savoirs de gouvernement. Il s'agira de s'intéresser à la construction idéale des « nouvelle(s) » figure(s) planificatrice(s), leurs sources d'inspirations, leur inscription dans le champ intellectuel et leur mobilisation par les partis politiques, dans le cadre de stratégies électorales notamment. Des éclairages portant sur les influences réciproques entre échelles supranationales et nationales permettront de tester l'hypothèse d'une potentielle « européanisation » de cette forme d'action publique, à l'heure où l'Union européenne tente d'affirmer son leadership dans certains secteurs clés de l'économie.

Quelles sont les différentes conceptions de l'État planificateur ? Qui les produit, en mobilisant quelles ressources et en poursuivant quels intérêts ? Par qui et comment sont-elles appropriées dans le contexte de la compétition électorale ? Conduisent-elles à repolitiser certains enjeux ou, au contraire, à les dépolitiser, en mettant en avant une forme de « procéduralisation » de la démarche de planification et en faisant fi de certains débats de fond (sur l'organisation de la société, les rapports de production, etc.) ? Que nous disent ces conceptions du rôle de l'État en interaction avec la société ? Constituent-elles un (des) référentiel(s) pour les acteurs chargés de les mettre en œuvre ? Assiste-t-on à une forme d'« européanisation » de la construction de cette figure de l'État planificateur et dans quels secteurs ? Si oui, quel rôle l'État français joue-t-il dans ce processus ?

### **Organiser la planification : division du travail, visions, méthodes**

Un second axe s'intéressera à l'émergence et à la « mise en forme » de la fonction planificatrice au sein de l'État, dans toute sa diversité politico-administrative. Il s'agira de comprendre le travail d'organisation (RFSP, 2016) et de coordination interministérielle mené par certains acteurs au sein de l'espace bureaucratique. Des contributions pourront porter plus spécifiquement sur le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), organisme créé en juillet 2022 et rattaché aux services du Premier Ministre pour mettre en œuvre les promesses de campagne d'Emmanuel Macron.

Quelles sont les forces qui, dans l'État, se sont saisies de cette nouvelle figure ? Quel est leur profil, leur position et leur(s) vision(s) – éventuellement concurrentes – de la planification ? De quelles expériences étrangères ou antérieures s'inspirent-elles ? De quels appareillages conceptuels et méthodologiques se dotent-elles ? Comment ceux-ci se traduisent-ils concrètement en termes de processus d'agencement et de décision ? Quelles formes de « routines » administratives et modes de travail en coopération se (re)développent (renforcement / promotion de l'« efficacité », de la « transversalité », etc.) ? Quels instruments et quels « investissements de forme » (Thévenot, 1985) sont mobilisés ? Quels sont les secteurs d'action publique les plus concernés ? Inversement, quels sont ceux potentiellement délaissés par la planification et/ou moins exposés médiatiquement ? À quels types de conflit ou de (nouveaux) rapports de force politico-administratifs cette nouvelle figure donne-t-elle lieu ?

## **Négocier la planification : acteurs, expertises, rapports de forces**

Un troisième axe propose de se pencher sur les interactions entre l'État et ce que nous pourrions appeler les « ressortissants » de l'action planificatrice. Il s'agira de comprendre comment, dans un système économique largement dépendant des logiques de marché, les administrations en charge de « gouverner » la planification associent les acteurs économiques (y compris les opérateurs publics et privés) et essaient d'orienter ou diriger durablement leur action. Il s'agira également de voir si, et comment, certains acteurs économiques mobilisent la figure de l'État planificateur comme une ressource servant leurs stratégies propres (stabilisation industrielle et pérennisation des dispositifs de soutien public par exemple). Un éclairage pourra être apporté spécifiquement sur les Contrats Stratégiques de Filières (CSF), qui ont vocation à définir un engagement réciproque entre l'État et les quelques 19 filières industrielles françaises, autour d'une vision de long terme commune.

De quels moyens les administrations disposent-elles pour associer et orienter les stratégies des acteurs économiques ? Quels types d'oppositions se font jour ? Au contraire, quelles formes d'alliances, éventuellement nouvelles, se dessinent entre l'État et certaines entreprises (voire secteurs) qui peuvent être très demandeuses d'une action planificatrice inscrite dans le long terme, promettant de pallier les problèmes qu'elles rencontrent, associés à la conduite « ordinaire » de l'action publique (changement de priorités gouvernementales, politiques de *stop and go*, etc.) ? Quelles visions s'échangent entre l'État et ces partenaires ? Quelles formes d'expertise sont mobilisées ? Assiste-t-on à des phénomènes de « capture » de l'État planificateur par les forces économiques ?

## **Territorialiser la planification : instruments, processus, gouvernance**

Le dernier axe se focalisera davantage sur les enjeux de territorialisation de la planification. Il s'impose d'autant plus que les collectivités territoriales sont devenues des actrices de plus en plus incontournables pour l'État central, au gré des transferts de compétences dont elles ont été bénéficiaires au cours de différentes vagues de décentralisation, en matière d'urbanisme, de mobilités ou de logement, pour ne citer que quelques domaines. Des contributions sont donc aussi attendues sur ce sujet, notamment sur les COP régionales lancées par le SGPE dès la fin de l'année 2023, qui ont été un moment fort du « geste planificateur » de ces dernières années.

Quelle(s) stratégie(s) de territorialisation sont conçues et engagées au niveau de l'État central ? Par qui sont-elles portées et avec quels types de dispositifs, notamment financiers (appels à projets, subventions, incitations, etc.) ? Comment s'articulent les planifications sectorielles avec les logiques d'aménagement du territoire ? Comment la territorialisation est-elle mise en œuvre localement ? Quelle place occupent les services déconcentrés de l'État (préfets de région et de départements, DDT(M), DREAL, DRAAF<sup>3</sup>, etc.) dans ces processus ? Quels effets la planification a-t-elle sur la transformation des rapports « centre périphérie » et sur la capacité d'action des Régions, qui sont souvent mises en avant dans les politiques publiques, vis-à-vis des collectivités infrarégionales ?

---

<sup>3</sup> DDT(M) : direction départementale des territoires (et de la mer) ; DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; DRAAF : direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

## MODALITÉS PRATIQUES DE SOUMISSION

Les personnes souhaitant soumettre une proposition sont invitées à envoyer pour le **15 janvier 2025** un résumé de 500 mots environ, précisant l'axe auquel pourrait se rattacher la contribution, le sujet, le cadre méthodologique et un ou deux résultats forts. La liste des propositions retenues sera fixée début février 2025.

L'intention du comité d'organisation étant d'instaurer un système de discutant.e.s et de valoriser les journées d'études sous la forme d'un dossier de revue ou d'un ouvrage collectif, les contributions sélectionnées devront s'appuyer sur un texte de **60 000 caractères** maximum (références bibliographiques incluses), qui devra être envoyé le **16 juin 2025** au plus tard.

Les propositions de doctorant.e.s feront l'objet d'une attention particulière, ces journées d'études ayant aussi pour objectif de leur permettre de discuter et de valoriser leur travail de recherche.

Pour l'envoi des contributions et de plus amples informations préliminaires, merci de vous adresser à l'adresse mél générique suivante : [JE.planification@outlook.com](mailto:JE.planification@outlook.com).

## LIEU ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS

Les journées d'études se tiendront sur un ou deux jours (en fonction du nombre de propositions sélectionnées) à l'École nationale des ponts et chaussées, Institut polytechnique de Paris (Champs-sur-Marne, RER A, station « Noisy-Champs »), les 3 et 4 juillet 2025.

Les contributions retenues feront l'objet d'une prise en charge intégrale des frais de déplacements et d'hébergement, les repas étant pris sur place.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bezès, P., « Le modèle de « l'État-stratège » : genèse d'une forme organisationnelle dans l'administration française », *Sociologie du travail*, 47, 4, 2005, 431-450.

Billows, S., Viallet-Thévenin, S., « La fin de l'État-stratège ? La concurrence dans les politiques économiques françaises (1945-2015) », *Gouvernement & action publique*, 5, 4, 2016, 1-23.

Cordobès, S., Desjardins, X., Vanier, M. (dir.), *Repenser l'aménagement du territoire*, Paris, Berger Levrault, 2020.

Donzelot, J., Estèbe, P., *L'État animateur. Essai sur la politique de la ville*, Editions Esprit, Collection Ville et société, 1994.

Eberlein, B., « L'État régulateur en Europe », *Revue française de sciences politiques*, 49, 2, 1999, 205-230.

Jobert, B., Muller, P., *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987.

Majone, G., "From the Positive to the Regulatory State: Causes and Consequences of Changes in the Mode of Governance", *Journal of Public Policy*, 17, 1997, 139-167.

Poupeau, François-Mathieu, *L'État en quête d'une stratégie énergie-climat*, Paris, Presses des Mines, 2023.

*Revue française de science politique*, « Politiques de l'organisation » (dossier spécial), 3-4, 2015.

Thatcher, M., "From Old to New Industrial Policy Via Economic Regulation", *Rivista della regolazione dei mercati*, 2, 2014, 6-22.

Thévenot, L., « Les investissements de forme », *Conventions économiques*, Cahiers du CEE, Paris, PUF, 1985, 21-71.